

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saxon, le 20 septembre 2016

Prise en charge d'adultes en difficulté

Le nouveau CAAD inauguré à Saxon

La présidente du gouvernement valaisan Esther Waeber-Kalbermatten a officiellement inauguré le 20 septembre 2016 à Saxon les nouveaux locaux du Centre d'accueil pour adultes en difficulté (CAAD). Cette nouvelle infrastructure permet au CAAD d'optimiser et d'étendre son mode de prise en charge spécialisé dans les situations complexes, et remplir ainsi de façon optimale le mandat de prestations élargi que lui a confié le Service de l'action sociale valaisan.

Situé à proximité des anciens locaux et opérationnel depuis mars 2016, le nouveau bâtiment du CAAD accroît sensiblement sa capacité d'accueil. Il offre désormais 31 lits en hébergement résidentiel (13 auparavant), dont 10 lits pour des placements en courts et longs séjours avec un encadrement soutenu. Le Centre de jour augmente sa capacité d'accueil à au moins 57 résidents (39 auparavant) tandis que les appartements protégés (prise en charge hors-murs) se maintiennent à 26 places.

De forme rectangulaire, spacieux et lumineux, le nouveau bâtiment s'élève sur 3 étages. Pensé par le bureau d'architecture Bonnard et Woeffray, il répond aux besoins psychiques des résidents en offrant un cadre adapté à des personnes en difficulté avec les repères. Il se présente donc comme un lieu de vie structuré et convivial, permettant de soutenir l'encadrement thérapeutique des résidents. Le coût des travaux, subventionnés à hauteur de 75% par les collectivités publiques, s'élève à 15,4 millions de francs.

Lors de l'inauguration officielle du nouveau CAAD, la cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture Esther Waeber-Kalbermatten a souligné l'importance, pour le canton du Valais, de disposer d'une telle structure de prise en charge. « Celle-ci répond à un réel besoin compte tenu de la progression du handicap psychique dans notre société actuelle », a-t-elle souligné.

Un créneau spécifique

Le CAAD œuvre en Valais depuis près de 40 ans. Il prend en charge des hommes et des femmes (dès 18 ans). Il s'agit de personnes souffrant le plus souvent de troubles psychiatriques, somatiques, sociaux ou découlant d'une addiction. Il accueille des placements civils sur un mode volontaire ou dans le cadre d'un placement à fin d'assistance. Il admet également des personnes sous autorité pénale. Si la majorité de ses résidents sont des Valaisans, ces derniers proviennent aussi de tous les cantons romands.

Actuellement, le CAAD emploie plus de 60 collaborateurs pour un plan des postes qui compte 48.6 EPT.

Personnes de contact :

- Mme Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80
- Mme Sarika Pilet, présidente du CAAD, 079 668 30 16
- M. André Naudin, directeur du CAAD, 079 606 92 52